

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 DU C.C.A.S

INTRODUCTION

Le vote du budget est toujours un moment important de la vie du C.C.A.S de la Commune du Beausset. Avant ce vote et conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le conseil d'Administration est invité à tenir son débat d'Orientations Budgétaires (DOB) afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

A ce titre, l'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB. Il doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi.

Concrètement, l'instauration du rapport d'orientation budgétaire (ROB) apporte les principales modifications suivantes : les informations y figurant doivent être publiées, notamment sur le site Internet de la commune. De plus le rapport doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique. Enfin, le ROB doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département.

A noter que toutes les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne concernent pas notre C.C.A.S. En effet, aucun emprunt n'est réalisé, et le financement est assuré uniquement par la subvention municipale.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi l'opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration.

RESULTATS PREVISIONNEL 2017

Le résultat provisoire de l'exercice 2017 se solderait par un excédent de fonctionnement de 30 603,70 €.

Pour mémoire le budget annuel de fonctionnement 2017 s'élevait à 157 961.67 €, faisant ressortir un taux de réalisation en dépenses de 87,52 %.

En ce qui concerne l'investissement, le bilan provisoire fait ressortir un excédent de 15 964,75 € qui fera l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif.

LES AIDES ACCORDEES EN 2017

Le C.C.A.S a accordé un montant de 14 797,80 € d'aides facultatives qui se résument comme suit :

- Les aides aux loyers pour un montant de 4 278 € soit 17 familles
- Les aides à la cantine en 1/2 gratuité pour un montant de 5 619,80 € représentant 3 703 repas (soit environ 30 enfants)
- La Distribution de 140 bons alimentaires d'une valeur de 35 €.

Concernant les associations, le C.C.A.S a versé une enveloppe de 19 400 € qui se décline comme suit :

- ADAPEI 300 €
- LA COIX ROUGE 1 500 €
- LA CRECHE LOU PICHOUN 15 000 €
- LE SECOURS CATHOLIQUE 2 500 €
- France ALZEIHEMER 100 €

COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU CCCAS EN 2017

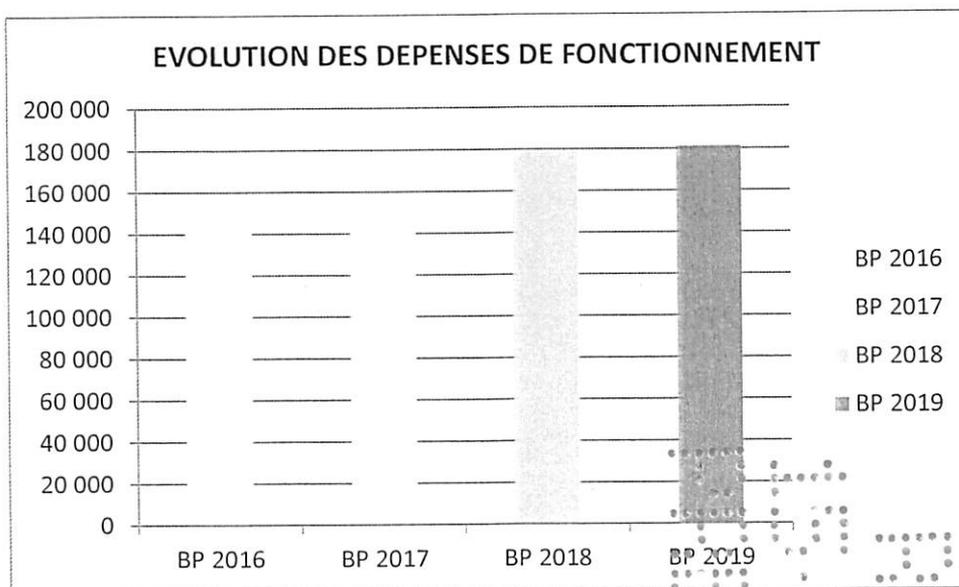
Le bâtiment du Pôle social étant fermé au public, le C.C.A.S a donc été transféré en mairie, sans aucune interruption de service. Les activités 2017 sont détaillées ci-dessous :

Accueil physique et téléphonique	<ul style="list-style-type: none"> - 1990 personnes en accueil physique : - 742 appels téléphoniques :
Inscriptions et renouvellements sur la liste départementale des logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - 186 dossiers de renouvellements - 113 nouvelles inscriptions - Soit un total de 298 demandes dont 232 Beaussetans et 66 autres communes.
Instruction des dossiers d'Aides Sociales facultatives	<ul style="list-style-type: none"> - Bons alimentaires : 140 bons distribués (environ 30 familles) - Facture à la cantine gratuite partielle : <ul style="list-style-type: none"> janvier -février : 30 enfants mars-avril : 29 mai-juin : 31 septembre-octobre : 23 novembre-décembre : 25 - Aides aux loyers : 21 demandes d'aide dont 4 dossiers refusés (Q.F.S ou garant sur le bail)
Instruction des dossiers d'Aides Sociales Légales	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction des dossiers R.S.A : 11 - Instruction des dossiers A.PA : 50 - Instruction des dossiers M.D.P.H : 46 - Instruction des dossiers aide sociale (placement maison de retraite + obligation alimentaire + IME (institut médico-éducatif) : 31
Plan canicule	<ul style="list-style-type: none"> - 50 packs d'eau ont été livrés aux personnes vulnérables - 23 personnes ont demandées à être visitées dans le cadre du plan canicule.
Repas des anciens (budget de la commune)	<ul style="list-style-type: none"> - 736 invitations envoyées pour : - 182 personnes inscrites au repas - 232 colis simples et 151 colis doubles offerts aux personnes de 75 ans et plus - 60 chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (secours catholique et Croix rouge)
Hébergement d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> - 1 placement
Banque Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - 118 personnes + 6 bébés s'approvisionnent à la banque alimentaire du Beausset

LES OBJECTIFS 2018

Malgré un contexte économique difficile lié à la baisse des dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités, nous poursuivrons en 2018 toutes nos actions engagées auprès des ménages en difficultés. Pour se faire, le montant de la subvention versée par la Commune sera maintenu en 2018.

Les dépenses de fonctionnement comporteront les charges courantes de ce service, ainsi que toutes les aides (facultatives) aux familles, et aux associations qui seront également maintenues. (Voir ci-dessous l'évolution des dépenses globales de fonctionnement)



S'agissant des aides, pour le logement, de la participation aux repas des élèves pris dans nos cantines, des contributions aux séjours en colonie de vacances de nos jeunes Beaussetans, ainsi que de la distribution de bons alimentaires, le même niveau de dépense que 2017 sera constaté pour 2018.

Nous continuerons également à apporter notre soutien aux associations à vocations familial et sociale. Certains documents financiers concernant notamment la crèche Lou Pitchoun nous seront communiqués après ce D.O.B., le montant à attribuer sera revu lors de la présentation du budget primitif 2018.

Les charges de personnel, devront évoluer d'environ 11,50 % suite à l'intégration d'un agent titulaire à plein temps affecté au C.C.A.S depuis le 01 avril 2017.

Nous poursuivrons cette année encore, notre travail pour la réalisation d'économie sur les charges courantes. Nous ne prévoyons aucune évolution du chapitre 011. Ces charges concernent les dépenses d'électricité, les fournitures administratives, les locations mobilières (du photocopieur), les maintenances, les assurances, les frais d'indigents, les permanences juridiques d'aides aux victimes d'infractions, les prestations sur chèques services, et les frais d'affranchissement...

S'agissant de la section d'investissements, le C.C.A.S dispose d'un excédent 2017 à reprendre au B.P 2018 pour un montant de 15 964 €. Le recensement à ce jour des besoins n'est pas totalement arrêté. Le débat permettra là encore de faire des propositions.

Pour conclure, le budget 2018 subira dans sa globalité une évolution 13 %. Il sera, conformément aux règles de la comptabilité publique, équilibré par le versement de la subvention municipale.

Le conseil d'administration est appelé à débattre de ces orientations.

